



# La Lettre de la Coccinelle

N°51 - Juin 2012

## Bulletin de Sarthe Nature Environnement

*Fédération Sarthoise des Associations de Protection de la Nature et de  
l'Environnement*

### Editorial

Voici la première coccinelle de l'année alimentée par les bénévoles et salariés de Sarthe Nature Environnement.

La toute nouvelle ministre de l'Égalité des territoires et du logement, Cécile Duflot, sera-t-elle en mesure de marquer en vert une politique efficace ? Il faut saisir cette occasion de mettre en application les idées fortes du Grenelle de l'environnement quand sur le terrain se profilent des élections à suspens, surtout pour le candidat Le Foll.

Le monde agricole compte sur lui pour défendre une certaine idée de l'agriculture. Mais celle des défenseurs de l'environnement qui se mobilisent en Sarthe contre ces usines à poulets est toute autre. Lire le communiqué de presse à la page 6.

Sur le terrain SNE va à la rencontre des jardiniers pour leur montrer les dangers de l'usage de pesticides. L'arrêté préfectoral en vigueur permet de sanctionner d'une amende de 75 000 euros les inconscients qui arrosent le fossé au bout du jardin avec le trop célèbre herbicide en vente libre. Les orages, les pluies du mois de mai ont tôt fait de balancer ces molécules toxiques, mutagènes et cancérigènes dans les cours d'eau et pire dans les nappes phréatiques où sera prélevée l'eau potable.

Sur la route des énergies renouvelables nos voisins bretons ont quelques longueurs d'avance ; huiles, bois, biogaz sont présentés par l'association Mené Initiatives Rurales (MIR) ; ce mercredi 30 mai les exemples nous ont convaincus.

Verra-t-on un jour des écrans plasma faire la promotion des énergies renouvelables, au lieu de nous inciter à consommer toujours plus, à gaspiller et à polluer ... Pour l'instant les Anti-pub montent au créneau contre cette invasion publicitaire inutile.

Richard Flamant, Nature et balade

### Sommaire

- 2012, Année de l'Énergie Durable pour tous – Page 1
- Biodiversité – Page 4
- Nouveau collectif pour la Sauvegarde de la Charnie – Page 6
- Déchets – Page 7
- Agriculture et sols – Page 8
- Chasse – Page 11
- Pollution au téléphone – Page 13
- Brèves de Jeanne – Page 13
- L'agenda de SNE – Page 15
- Le mot de l'EIE – Page 16

# 2012 : Année De l'Énergie Durable pour tous



2012  
ANNÉE INTERNATIONALE DE  
L'ÉNERGIE DURABLE  
POUR TOUS

## Notre Calendrier 2012

Mardi 24 Janvier	Soirée ciné-débat GASLAND aux Cinéastes
Mercredi 8 Février	Formation sur les énergies renouvelables. Présentation du scénario négaWatt
Mars (annulé)	Conférence à l'Université du Maine sur la Morphologie urbaine
Mercredi 25 Avril	Formation Hydroélectricité et continuités écologiques
Mercredi 30 Mai	Visite au Mené (Bretagne) : Initiative locale sur l'énergie durable
Mardi 19 Juin	Spectacle d'improvisation sur les énergies renouvelables présenté par la Limprost au Bar'ouf au Mans
Septembre	L'Eolien en Sarthe
Octobre	Fête de l'énergie : les pièges à éviter
Novembre	L'énergie bois, une énergie renouvelable durable ?
Décembre	Les transports d'énergie et la concentration de la production : conférence/débat + démonstration

## Le Scénario négaWatt

Petit résumé de la journée animée par Vincent Legrand de l'Institut négaWatt :

Environ 50 personnes, dont pas mal d'élus ou de responsables de collectivités, ont suivi cette formation organisée par Sarthe Nature Environnement le 8 Février 2012.

Lors de la parution de la première édition du scénario en 2003, ses auteurs ont été souvent

qualifiés d'utopistes forcenés. Aujourd'hui après la troisième édition, les mêmes leur disent volontiers que le scénario manque d'ambition !

### Les principales données d'entrée du scénario :

- arriver en 2050, sans que l'augmentation de température moyenne du climat n'ait dépassé les 2°C (limite au-delà de laquelle les climatologues s'avouent incapables de prévoir la suite)
- atteindre cet objectif sans diminuer le niveau de « confort » actuel fourni par les « services énergétiques »
- partir des besoins réels. Ensuite seulement, remonter jusqu'à la source d'énergie avec le moins possible d'étapes et en les optimisant
- n'utiliser que des technologies connues ayant fait l'objet d'au moins un prototype industriel. Si l'on trouve mieux en cours de route, ce sera un plus.

### Les 3 piliers du scénario:

- la sobriété : ne consommer que ce qui est nécessaire
- l'efficacité : améliorer le rendement de tous les systèmes consommant, transportant ou produisant de l'énergie
- l'utilisation d'énergies renouvelables (l'utilisation de sources non renouvelables étant limitée aux seuls cas, assez rares, où l'on ne sait pas faire autrement).

### Quelques chiffres pour illustrer :

Exemple : un lampadaire public constitué d'une lampe à incandescence dans une boule translucide plantée au sommet d'un mât. Regardez autour de vous, ça existe encore !

Rien qu'en remplaçant le luminaire par un autre qui éclaire le sol et non le ciel et en l'équipant d'une ampoule performante, la consommation d'énergie peut facilement être divisée par 15.

### En France :

22% de l'énergie finale est de l'électricité dont 75% produite par le nucléaire

Bâtiment: 45% de la consommation d'énergie finale (chauffage, électricité)

Bâtiments d'avant 1975: plus de 80% de la consommation de chauffage. Leur rénovation constitue un formidable gisement d'économies

d'énergie tout en créant des emplois non délocalisables.

		Rendement d'étape
énergie utile (rarement quantifiée) : ici, la lumière éclairant le sol	1	20%
énergie lumineuse émise par l'ampoule	5	8%
énergie finale (très souvent mesurée car facturée) : ici, l'électricité consommée par l'ampoule	63	90%
énergie électrique sortant de la centrale de production	70	33%
énergie thermique entrant dans la centrale	212	85%
énergie primaire (nucléaire ou pétrole ou charbon)	250	

Le scénario passe au crible tous les usages de l'énergie (bâtiment, transports, industrie, agriculture, tertiaire, ...) mais aussi ses moyens de transformation et de production, les évolutions démographiques et de mode de vie ainsi que de très nombreux autres paramètres.

Un résumé est téléchargeable gratuitement sur [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)

A lire : le Manifeste négaWatt (370 pages).

Nul besoin d'être polytechnicien pour lire ces documents.

Pour le domaine particulier du bâtiment, on peut trouver une mine d'informations, parfois surprenantes sur [www.enertech.fr](http://www.enertech.fr)

Dominique Blossier, GSPP

## Hydroélectricité et continuités écologiques

En cette année de « l'Energie durable pour tous », aborder le sujet de l'EAU sous l'angle d'une source potentielle d'énergie durable peut sembler paradoxal de notre part.

Nous, associations environnementales, avons plutôt l'habitude de nous heurter, parfois avec véhémence, aux dégâts causés aux cours d'eau et aux nappes.

- *Pollutions* par les pesticides et autres déjections des activités industrielles ou agricoles, par le ruissellement se chargeant de polluants sur des

surfaces de plus en plus artificialisées, par des créations de carrières...

- *Perte* d'espèces protégées, de biodiversité, de zones humides...

- *Obstacles* divers à la fluidité du cours d'eau...

Bref aux atteintes à la fois la qualité de l'eau et à la fluidité de son cours naturel.

C'est bien pourquoi nous sommes notamment impliqués dans les SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion de l'eau).

Alors parler de l'eau, milieu si fragile, comme énergie durable ? et rejoindre les intérêts des propriétaires de moulins avec qui, historiquement, lors des réunions, nous sommes souvent en désaccord ? Comme nous a dit un participant extérieur : « c'est gonflé ! »

Nous avons prévu au programme : une partie théorique sur 2 sujets, l'un sur la législation concernant les ouvrages sur l'eau, l'autre sur les continuités écologiques ; une partie concrète de découverte de sites ; et une partie application avec la présentation de l'Aqualienne, procédé de création d'électricité qui se veut « écologique », en accord avec les lois sur l'eau.

### Sur la partie Continuités écologiques

Malgré tous les efforts de Jean Hénaff, nous n'avons pas pu remédier à la défection des intervenants de l'Agence de l'Eau initialement prévus sur le sujet. Heureusement, nous avons pu nous en passer, d'une part grâce aux visites des sites, d'autre part grâce aux panneaux d'expo créés par l'IIBS (Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe) sur la morphologie des rivières et les continuités écologiques. Grand merci à Vincent Toreau. *Alors, brièvement, c'est quoi la continuité écologique ?*

On pense toujours aux poissons et donc à la création de passes à poissons dans tous les ouvrages hydrauliques. Mais il n'y a pas que des poissons dans la vie d'une rivière. Il y a aussi des amphibiens, des insectes, des microorganismes, des sédiments de différentes tailles, tout ce qui DOIT passer sous peine de s'accumuler ... ou de finir broyé en quenelles. Il y a aussi ce lent travail de décomposition et de transport des sédiments, l'alternance de dépôts et d'érosion qui forme le cours de la rivière et ne doit pas être entravé ou canalisé.

## Sur la partie Loi sur l'eau

Remarquable intervention d'Antoine GATET, juriste et chercheur prestataire de FNE !

Il nous a tenu en haleine tout l'après midi, et pourtant, après une expédition dans le vent et la pluie autour de 3 moulins et un bon repas, l'attention aurait pu fléchir.

Nous savions déjà que c'était compliqué, que l'eau est un bien commun mais que les berges appartiennent aux riverains, que les « droits d'eau » sont sources de conflits, etc...

Mais nous n'imaginions pas jusqu'où allait cette complexité, qu'Antoine Gatet a réussi à nous rendre accessible.

Car pour le droit à la production d'énergie des moulins, la loi a « oublié » de faire disparaître d'anciens droits ou coutumes, parfois datant du Moyen Age.

Les différentes lois sur l'eau, d'abord celle de 1919, puis plus récemment les lois de 1992, 2004 et 2006, n'ont pas réussi à tout clarifier.

Aussi, quand une association se pose une question sur un ouvrage existant ou en projet, se demander d'abord quel est le statut juridique de l'ouvrage. Il y en a 3, avec des sous-groupes.

- Les Fondés en droit
- Les Conçédés.
- Les Autorisés
- **Les Fondés en droit** bénéficient d'un droit d'eau fondé en titre ou sur titre.

*En titre* : Anciens droits féodaux qu'on a oublié de faire disparaître, et qui ont pu être reconnus à partir de 1919.

*Sur titre* : Les anciennes voies navigables qui appartenaient au roi, et passées au domaine public après la révolution SAUF certains droits inaliénables acquis jusqu'au XVIème siècle, et les donations aux monastères avant 1790.

Les voies non navigables qui ont eu un contrat « d'abergement » avant 1790 ou vendus comme biens nationaux.

On en rencontre encore, et les propriétaires peuvent alors en toute légalité revendiquer leur droit d'eau.

- *Les Conçédés.*

C'est la 1<sup>ère</sup> grande loi sur l'eau de 1919 qui a vu nombre de moulins à blé s'équiper de turbines. L'autorisation de produire de l'électricité est « concédée ». La concession dépend du nb de KW et est renouvelable.

- *Les Autorisés*

Ce sont les dernières lois sur l'eau, qui impliquent que tout équipement a un impact sur les risques d'inondation et la continuité écologique. L'impact doit être « acceptable » ou compensable.

Pour obtenir l'autorisation de production d'hydroélectricité, c'est le code de l'environnement qui s'applique : Etude d'incidence sur le milieu aquatique, étude d'impact, et dépôt de dossier avec le détail de la puissance, des hauteurs de seuil, du mode de fonctionnement, etc...

Les autorisations sont d'une vingtaine d'années – selon les cas - et doivent être renouvelées en cas de modifications.

Rien ne s'opposerait donc, en théorie, à ce qu'un ouvrage très bien conçu, puisse devenir ou redevenir un vecteur d'énergie durable.

## Sur la partie Applications

La société H3E Industries a présenté sa gamme Aqualienne.

Pas des turbines à grande vitesse, impliquant gros débits et grandes hauteurs de chute, mais une gamme surtout destinée aux anciens moulins.

Vous trouverez les détails techniques sur [www.h3eindustries.com](http://www.h3eindustries.com)

Le 1<sup>er</sup> site en marche est en Suisse, mais 2 sites prototypes sont visibles en Loir et Cher.

Malgré un grand prix de l'innovation, le procédé n'obtient pas en France les autorisations nécessaires. Retenons en quoi ce système pourrait être séduisant.

Son intérêt pour l'exploitant : Facilité d'entretien, production régulière toutes saisons et fonctionnement 24h/24, sauf bien sûr en période d'étiage, et remise en service facile.

Son intérêt pour le milieu aquatique : Dévalaison naturelle des poissons et transport des sédiments en jouant sur la forme et la vitesse de la turbine.

Son intérêt pour le développement durable : Matériaux entièrement recyclables, huiles biodégradables...

## La partie Visite de moulins

La balade, concoctée avec l'aide de Jean Paul Esnault, de Villaines Environnement, nous a mené sur 3 sites bien différents.

Un beau moulin à Sceaux /Huisne, qui fut grand producteur d'électricité au début du siècle, où du milieu de l'Huisne, nous avons pu comprendre le circuit de l'eau. Un moulin « moderne » en activité, où nous avons vu une accumulation de sédiments et une atteinte à la morphologie du cours, problème

d'entretien facilement remédiable.  
Un délicieux moulin sur la Chéronne, véritable carte postale, avec sa roue intacte, qui produisait l'électricité de la ferme jusque dans les années 60. Nous y avons vu une autre perturbation possible, l'atteinte de la digue par les rongeurs (des ragondins ?) qui dévie une grande partie du cours vers la création d'une zone humide.  
Merci aux propriétaires et personnes chargés de l'entretien de chacun des sites.

### **Enfin, que retenir de cette journée de formation ?**

- À propos de l'hydroélectricité.  
Qu'effectivement elle peut être une énergie durable, d'autant plus « durable » que le transport en est sinon nul, du moins pas polluant.  
Que des techniques prometteuses, respectueuses du milieu aquatique sont en développement.  
- À propos des relations entre partenaires.  
(Notons que notre journée a été suivie par des élus locaux et des propriétaires de moulins)  
Qu'il existe des terrains d'entente et que le dialogue a été l'une des réussites de la journée.  
Ne pensons pas néanmoins que du jour au lendemain presque tous les moulins pourront produire de l'électricité. Les « attributions » devront rester tributaires des études d'impact.  
Mais, c'est une énergie douce qui n'est pas négligeable. A nous de rester vigilants.

Excellente journée donc, et merci à la municipalité de Cherré pour son accueil.

Edith BOULEN, SEPENES

### **Les énergies utopiques du web**

**Mouvement perpétuel, moteurs magnétiques à rendement sur unitaire, énergie libre, nous ne devrions pas manquer d'énergies propres et soutenables. La chose mérite un examen préalable...**

Se souvenir de l'accueil critique et sévère que reçut monsieur Volta mettant en évidence l'énergie chimique de ses premières piles électriques. Le couple Curie découvrant la radioactivité, ne fut pas épargné non plus. La théorie et la pratique ont bientôt démontré que le scepticisme n'était plus de mise.

Les recherches pratiques autour du mouvement perpétuel sont très anciennes. Elles ont des partisans qui proposent sur la toile, prototypes et vidéos. Ces inventions ont en commun de battre en brèche les principes de la physique classique. Cela n'inquiète pas ces géo-trouve-tout plus ou moins autodidactes.

Conçu au Japon par monsieur Minato, après l'an 2000, un moteur à aimants est décrit comme capable de produire plus d'énergie électrique qu'il n'en faut pour le mettre en marche. L'annonce de la mise en fabrication de 40 000 premiers moteurs sur unitaires a réjoui une foule crédule. Depuis rien; les physiciens avaient su dénoncer cette fausse piste.

Avec l'énergie libre, on entre dans un domaine subtil et complexe. En regard, l'énergie nucléaire avec ses équations quantiques, son principe d'incertitude et l'équivalence entre masse et énergie, semble à la portée. A lire les promoteurs de l'idée, il semble que l'on puisse tirer du vide, de l'énergie en quantité infinie.

Malgré le buzz, pas encore de preuves concrètes à partager. Heureusement car cette énergie disponible et libre pourrait devenir chaleur. Des calories capables de réchauffer notre belle planète... comme toutes les sources d'énergie.

Richard Flamant, Nature & Balade

## **Biodiversité**

### **Création de refuges à papillons suite à la formation organisée par SNE**

SNE et le Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaïns (GRETIA) ont signé une convention visant à lancer la création de refuges à papillons en Sarthe.

Cette convention identifie SNE comme structure-relais dans le département, le GRETIA en est le référent technique et scientifique.

Une journée de formation a été organisée le 17 mars pour initier les référents d'une dizaine d'associations réparties sur le territoire, à l'éthologie des papillons.

Les structures participantes, et celles qui souhaiteraient les rejoindre, sont invitées à entrer en

communication avec SNE qui envisage de les réunir prochainement pour harmoniser, échanger et enrichir cette action qui se prolongera dans le temps.

Rappelons la manifestation organisée sur les lépidoptères par Grain de Sable et Pomme de Pin le vendredi 8 à 19h et le samedi 9 juin à 9h et animée par Denis FOUSSARD de « ETL 72 ».

Jean HENAFF, Grain de Sable 304

## Expédition ornithologique de la Salamandre dans le marais breton

*L'association La Salamandre, basée à Bazouges-sur-le-Loir et présidée par Jean Martin, a organisé une visite du marais breton (Loire-Atlantique) le 5 mai dernier, afin d'observer les oiseaux sous la conduite de Michel Hubaut, expert de la LPO originaire de Cré-sur-le-Loir et aujourd'hui domicilié à La Bernerie-en-Retz.*

On pouvait craindre le pire avec le brouillard dense baignant la Sarthe à l'heure du rendez-vous à Bazouges (7h). Mais le convoi de voitures (30 personnes en covoiturage) a finalement rejoint Machecoul, en Vendée, sous un ciel clément. De là, Michel Hubaut nous a emmenés voir les cigognes qui nichent dans le marais du Bois-de-Céné. On trouve là huit nids dispersés parmi les arbres, presque tous construits sur des plateformes artificielles. C'est l'époque de la couvaison et l'on aperçoit une cigogne sur chaque nid. On en verra aussi en maraude dans les prairies proches.

Michel Hubaut nous emmène ensuite pour une randonnée pédestre à travers le marais breton. Quatre kilomètres en deux heures de marche, avec de multiples arrêts pour observer aux jumelles et à la lunette (nous en avons trois). Nous devons marcher en silence et groupés, pour ne pas effaroucher les oiseaux. Nous allons donc en voir beaucoup, et de toutes sortes.

Ce sont d'abord de magnifiques canards appelés tadornes de Belon, du nom de notre compatriote de Cérans-Foulletourte, Pierre Belon (16<sup>e</sup> siècle). Michel Hubaut nous explique que la femelle est aussi belle que le mâle, car elle niche au fond d'un terrier et n'a donc pas besoin d'un plumage terne pour couvrir discrètement, comme par exemple la

femelle du colvert. Nous observons d'élégantes échasses à longues pattes rouges, qui dépassent le corps de l'oiseau en vol. Le chevalier gambette a lui aussi les pattes rouges, mais il est beaucoup plus trapu. Quant aux avocettes, elles aussi très élégantes, elles avancent avec le coup tendu au-dessus de l'eau, avec leur étonnant bec recourbé vers le ciel. Le héron cendré, lui, reste immobile sur la berge, comme la belle aigrette garzette, éclatante de blancheur, tandis que les vanneaux huppés volent en couple. Les mouettes rieuses sont aussi très présentes, avec leur calotte noire de l'été.

De temps à autre, une alouette monte vers le ciel en chantant. Dans les fourrés nichent la linotte mélodieuse, plus petite qu'un moineau, et la bergeronnette printanière, au ventre jaune. Un busard Saint-Martin fait sa tournée, déployant ses longues ailes à ras des prairies. Difficiles à apercevoir sont les barges à queue noire, toujours en mouvement.

Le marais breton en héberge quelque trois cents couples nicheurs, ce qui représente la plus grande colonie de France.

On ne verra que deux couples de canards souchets, dotés d'un long bec en forme de spatule.

Après le marais, la forêt. Le cordon de dunes est en effet planté de pins maritimes, avec un sous-bois de chênes verts. C'est dans cette forêt dunaire, proche du marais, que les hérons ont installé leurs nids. Le poids du nid et les déjections acides entraînent parfois la mort de l'arbre, étouffé à sa cime. Lorsqu'on est sous les nids, c'est un concert de cris divers, car la héronnière abrite aussi les nids des aigrettes garzette, et parfois aussi des garde-bœufs. Ensemble, les échassiers se sentent plus en sécurité. L'ONF, qui gère cette forêt domaniale, a installé des panneaux explicatifs pour le public. Les aigrettes garzette émettent un cri aussi disgracieux que l'oiseau est élégant, une sorte de borborygme évoquant un lavabo qui se vide !

Nous terminons la journée par l'île de Noirmoutier, toute proche, où nous visitons le polder Sébastopol, devenue réserve naturelle régionale. Du haut de la digue à la mer, la vue plonge sur une dense colonie de sternes caugek, très bruyantes au sol. Elles sont plus discrètes lorsqu'elles partent à la pêche et plongent comme des fusées dans la mer. Les îles à fleur d'eau abritent aussi des colonies de limicoles,

tels le chevalier guignette, le grand gravelot et le pluvier doré. Comme dans le marais breton, les oiseaux sont tranquilles car ils sont protégés par bras morts, fossés et rigoles, qui rendent leurs reposoirs inaccessibles au simple promeneur. Ils en profitent pour se reproduire avant le grand voyage.

Roger Cans, SCIRPE

## Nouveau Collectif pour la Sauvegarde de la Charnie

### Le Collectif pour la Sauvegarde du Massif Forestier de la Grande Charnie change de nom, de statuts et de Logo.

Le Collectif pour la Sauvegarde du Massif Forestier de la Grande Charnie s'est constitué à la suite du projet de l'un des propriétaires privés de la forêt de la Grande Charnie de réaliser une carrière au lieu dit de l'Abat, au sein même de cette forêt. La situation géographique de la forêt, à la fois en Sarthe et en Mayenne, explique que le collectif est formé à la fois d'associations sarthoises et d'associations mayennaises. Son siège social est situé à Blandouet (Mayenne)

Les associations qui le constituent actuellement sont :

- MNE (Mayenne Nature Environnement)
- FE 53 (Fédération mayennaise de l'environnement)
- Charnie Environnement, dont le siège social est à Chemiré en Charnie (Sarthe)
- ANEVR (Association Neuville Environnement et Vie Rurale, Sarthe).

Les nombreuses actions du Collectif et des associations qui le composent (pétitions, réunions publiques, dépositions à l'enquête publique,...) ainsi que la forte mobilisation locale ont conduit à ce que le préfet de la Mayenne enterre le projet de carrière dit de l'Abat.

D'autres projets tout aussi nauséabonds sont arrivés ensuite : un projet de déchetterie aux abords de la forêt de la petite Charnie, une porcherie industrielle qui demandait à s'étendre. Il se trouve que pour ces projets, le Collectif, de par ses statuts, n'était pas habilité à intervenir, laissant toute la charge de l'opposition aux associations locales.

Le Collectif a donc décidé, lors d'une assemblée

générale extraordinaire qui s'est tenue le 27 Avril 2012 de modifier à la fois son nom et ses statuts de façon à élargir ses possibilités d'action à tout le pays de Charnie.

Le Collectif s'appelle désormais : **Collectif pour la Sauvegarde de la Charnie**. Ce changement s'accompagne d'un changement de logo.



Son objet, déclaré en l'article 2 de ses statuts, devient :

- Sauvegarder tous les aspects environnementaux, notamment sol et sous-sol, eau, air, faune et flore, voiries et chemins, patrimoine, cadre de vie, des territoires de la Charnie située sur les cantons de Sillé Le Guillaume (72), Loué (72), Conlie (72), Sainte Suzanne (53), Évron (53) et Montsûrs (53).
- Étudier tous projets situés sur ces territoires susceptibles d'en affecter les caractéristiques naturelles, afin de concilier préservation durable et intérêt général.
- Agir pour réduire toutes les sources de pollution.
- En cas de préjudice potentiel, agir par tous les moyens légaux pour faire amender ou rejeter les projets portant atteinte à l'environnement.
- Informer les citoyens sur l'intérêt écologique de ces territoires et leur nécessaire préservation.
- Encourager et, le cas échéant, soutenir toute action ou activité externe conforme aux objectifs précédents.

Le Collectif, formant un *pont naturel* entre Sarthe et Mayenne va désormais remplacer Charnie-Environnement dans sa qualité de membre de SNE comme cela a déjà été évoqué lors du dernier forum des associations.

Jean Marie Vanherpe, Collectif pour la Sauvegarde de la Charnie

# Déchets

## Trucs et astuces pour composter efficace

Dans la nature, le sol semble fait pour digérer les feuilles, les bois et bien des choses... qui vont enrichir et fertiliser cette couche de terre où poussent les végétaux. Vers de terre, mais aussi champignons, insectes, bactéries sont les acteurs de ce grand ménage. En réduisant le volume de nos déchets, en les transformant en humus fertile tous ces micro-organismes nous rendent un fier service.

Nos sols manquent de matière organique, cet humus qui donne cette couleur brun foncé aux meilleurs sols forestiers. Le compostage va optimiser la phase de décomposition et la phase de constitution de l'humus. Faut-il répéter que seuls les matériaux biodégradables et sains méritent d'entrer dans cette fermentation en présence de l'oxygène de l'air?

Tontes, déchets et tailles broyées du jardin, épluchures de la cuisine, cendres de la cheminée, papiers et cartons, la liste est longue de ce qui peut être mélangé pour former un tas du compost assez humide et assez tassé... mais pas trop. Ne pas hésiter à jeter quelques pelletés de terre sur chaque couche du tas, elles apportent des choses utiles.

Quand tout va bien, l'activité microbienne se traduit par une augmentation de la température. Ne soyons pas surpris par la montée du thermomètre jusqu'à 60 degrés. Cette chaleur humide contribue à assainir le compost, graines et maladies ne vont pas la supporter.

Moisissures et mauvaises odeurs signalent un défaut: trop humide, il faut songer à apporter des feuilles sèches ou du copeau de bois et brasser à nouveau. Un tas trop sec évoluera trop lentement; les microbes ont besoins d'eau eux aussi.

Il n'est pas rare qu'un compost soit un peu pauvre en matière azotée et en calcaire. Un apport de fumier frais optimise autour de 30 le célèbre rapport C/N qui indique le rapport entre les molécules carbonées (cellulose...) et les molécules azotées (protéines, urines...). Un léger saupoudrage avec de la cendre, de la roche calcaire broyée, voire des scories phosphopotassique va relever le pH. Moins d'acidité favorise les microbes utiles.

Bien mené, un compostage est prêt en quelques mois. Le contact avec le sol est loin d'être indispensable et les pluies qui vont laver le compost ne le sont pas non plus. Fort d'une longue expérience et de réussites régulières je préfère retourner à la fourche le tas à plusieurs reprises dans les premières semaines. Votre jardin profitera plus vite de cet excellent et utile compost.

Richard Flamant, Ingénieur paysagiste  
Nature&Balade

## Campagne propre

Pour la 4ème année consécutive, "Grain de Sable et Pomme de Pin a organisé une collecte de déchets dans les fossés des routes et dans les bois de son secteur, le 3 décembre, dans le cadre du Téléthon 2011.

### 1 - Affichage pédagogique

Pour inciter les automobilistes à plus de civisme, nous avons, pour la 1ère fois, mis en place un affichage pédagogique (avec les autorisations nécessaires de la direction des routes et des communes concernées). Celui-ci a été accueilli très favorablement par les autorités et par la population. Un seul regret : qu'il ne soit pas resté en place plus longtemps.

L'affichage qui a été conçu par nos soins et réalisé en partie par un professionnel et en partie par nous-mêmes se compose, entre autre, de 7 jeux de 3 pictogrammes qui ne sont pas personnalisés. Nous proposons donc de les mettre à disposition de toute association qui envisagerait une action similaire.

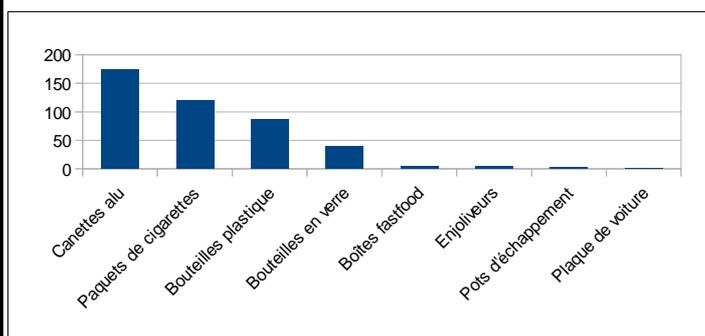


### 2 - Analyse des déchets collectés

Si, dans les bois, la récolte est de moins en moins bonne, ce dont nous félicitons les promeneurs, il n'en est pas de même sur les bords de routes et dans les fossés. La poubelle de voiture : un petit sac que l'on met ensuite dans sa poubelle ou dans une des corbeilles installées à cet effet sur toutes les aires de stationnement, c'est si facile !

Ce que jettent les usagers de la route ou ce que perdent les véhicules :

Résultats de la collecte le long de 3 km de routes.



Pour "Grain de Sable et Pomme de Pin" : Chantal Blossier

## Les toilettes sèches

Sans eau les toilettes deviennent sèches. Tout est possible pour doter son logement ou son bureau d'une toilette sèche, depuis le vieux fauteuil percé avec un seau en émail, à la fabrication en menuiserie bois d'un caisson avec seau en inox. En passant par cette sorte de coffre avec une caisse en pvc qui me va bien. Une fois mesurée la place disponible, évalué le budget, réuni les savoir-faire, décidé des envies décoratives, regroupé les accessoires nécessaires comme le réservoir de sciure sèche... et l'on s'invente un trône. Depuis je trouve les faïences bien basses, et je préfère être assis environ 10 cm plus haut, ce qui est commode pour se relever. Le petit coin standard (0,90x1,30) appelé WC, suffit largement pour installer une Toilette Sèche, après dépose et remisage de la faïence.



A la campagne, au jardin, un cabanon peut accueillir ce petit meuble bien utile, loin de tout tuyau d'eau. La facture d'eau est définitivement allégée dans tous les cas. Voilà bien un domaine où il n'y a pas de norme préétablie, pas encore besoin de déclarer ses

toilettes sèches... Ce qui n'exclue pas de prendre les précautions utiles pour composter efficacement et sans nuisance la litière après usage. Victor Hugo, en son temps, s'étonnait que l'on gaspille l'eau et les matières devenues amendements et fertilisants...

Richard Flamant Nature & Balade

## Agriculture et Sols

### Des usines à poulets

**Communiqué du 20 mai 2012. Poulailleurs industriels:**

**Un système aux coûts élevés pour les éleveurs et consommateurs !**

**Deux projets de poulailleurs industriels soulèvent actuellement l'opposition des associations, citoyennes et élu-e-s en Sarthe, au Breil sur Merise et à Souigné sous Ballon. Face au mépris affiché par la FDSEA vis-à-vis de ces acteurs du territoire, Sarthe Nature Environnement (SNE) souhaite souligner quelques éléments.**

« La FDSEA, par son soutien éhonté à ces 2 projets, choisit une voie qui fragiliserait à court terme toute la profession, en permettant le dumping sanitaire, alimentaire et environnemental au détriment des productions de qualité sarthoises », résume Jean-Christophe GAVALLET, président de SNE.

### La qualité est compétitive

SNE ne met pas au pilori toute la profession agricole mais soutient une agriculture qui ménage le territoire et respecte les autres habitants du milieu rural. « *Sans production biologique à notre préférence, nous saluons les efforts des éleveurs qui continuent de cultiver eux-mêmes l'alimentation et de valoriser leur fumier en ergas de ferme* », précise Jean-Christophe Gavallet. Ces producteurs arrivent à produire à des coûts raisonnables de quoi alimenter la filière agroalimentaire sarthoise et ce à des prix compétitifs. La preuve en est que c'est en s'appuyant sur les éleveurs sarthois que le groupe LDC a absorbé une grande partie de ses concurrents de l'OUEST.

**Tirer les prix vers le bas et saigner les éleveurs, sans bénéfice pour les consommateurs ?**

Les projets de Souigné et du Breil sont avant tout pensés comme des outils industriels. Ils sont d'ailleurs portés par le groupe LDC et ses filiales Huttepain Bouix, J e u s s e l i n , . . . « *Ne nous faisons pas d'illusions : l'objectif est de tirer les prix vers le bas, quel qu'en soit le coût sanitaire et environnemental, dans le seul intérêt des promoteurs de la production industrielle de poulets (abatteurs et industrie agro-alimentaire) au détriment des agriculteurs et consommateurs* », a l e r t e J e a n - C h r i s t o p h e G a v a l l e t .

### **Au final, qui paiera la facture ?**

Les deux projets prévoient de vendre leurs déchets à des sociétés de négoce. Ceci leur permet d'échapper à la nécessité de plans d'épandage : le passage de déchet à produit met fin à la traçabilité assurée par la réglementation. Conséquences : outre la concurrence déloyale vis-à-vis de ceux qui ne contournent pas la règle, il n'y a aucune garantie que les « acquéreurs » ne vont pas sur-fertiliser des terres déjà inscrites dans des plans d'épandage. « *La Sarthe n'est pas encore totalement déclarée Zone vulnérable pour les nitrates mais avec de telles pratiques on y va tout droit. L'eau, bien commun de l'humanité, est largement menacée. Le contribuable via les collectivités et le consommateur via ses factures d'eau devront-ils payer les coûts cachés de ces productions bas de gamme ?* »

Jean-Christophe GAVALLET, SNE

### **CDCEA, un an déjà**

On pouvait sans doute être sceptique au moment où la commission a été mise en place ; cependant, même si sa composition n'est pas trop équilibrée, les séances qui ont déjà eu lieu se sont déroulées de façon le plus souvent satisfaisante...

Quant aux résultats, l'existence de la CDCEA entraîne au moins une prise de conscience du problème, en particulier de la part des élus qui voient certains de leurs projets être dénoncés comme trop gourmands : cela n'est pas forcément suivi d'effet (dans le cas de Cherré, la commission s'est tournée vers le Préfet pour qu'il intervienne directement) ; mais beaucoup d'entre eux acceptent malgré tout de revoir à la baisse leurs projets dans la mesure où ils sont mis devant leurs responsabilités !

Concernant les types d'artificialisation que nous avons eu à connaître, c'est pour l'essentiel, l'urbanisation qui est en cause, avec, dans l'ordre : l'habitat (le pavillonnaire d'abord), les zones artisanales et autres, les zones commerciales et autres, et les voies de communication qui vont avec tout cela...

L'esprit dans lequel les dossiers sont abordés n'est pas doctrinal ; cependant, pour les cartes communales et autres PLU, SNE avait demandé dès le départ que soit considérée la totalité de la surface communale et non la seule SAU (et cela avec une attention toute particulière aux zones humides) : c'est ce qui se fait le plus souvent... De plus, notre analyse porte chaque fois d'une part sur les besoins réels exprimés et la façon de les assurer (y compris par rapport aux dents creuses, aux zones en cours d'urbanisation et aux projets des communes voisines), d'autre part sur le taux auquel progresse cette consommation de terrains et sur la pérennité des exploitations existantes au vu des projets.

**Résultat : les interventions de SNE sont perçues positivement par les représentants de la profession agricole. En fait, seuls les élus pourraient théoriquement poser problème (certains tiennent à leurs zones artisanales ou autres) ; mais ce n'est pour l'essentiel pas le cas de leurs représentants à la commission... Du coup, même si l'on doit regretter qu'il n'y ait pas plus souvent prise en compte des zones humides (et le cas échéant de la trame verte et bleue), il faut dire que les travaux de la CDCEA donnent aux services de l'Etat des moyens de pression qui pourront ralentir la consommation de terres agricoles ou naturelles.**

Rémy Gillet

### **Nos sols ont faim**

Depuis de longues années l'alerte est lancée ; nos sols de terre arable sont devenus fragiles. Divers symptômes ont alerté les agronomes ; érosion, tassement, baisse de fertilité, chute des rendements...

Concernés au premier chef les agriculteurs ont, pour la plupart, conscience des conséquences qui tapent sur le porte-monnaie. La terre fine qui file vers le fossé au point de les remplir. La croûte qui apparaît

dès la première pluie et qui enferme le semis sous une carapace difficile à percer. La pullulation des adventices alors que la culture traîne avec une allure chétive. Les rendements devenus aléatoires selon la réussite de tel ou tel traitement.

Par contre la puissance de l'outillage et de la traction disponible surmontent les efforts nécessaires pour les labours profonds et les façons culturales, un coût accru en termes de machines et de gas-oil. On peut dès lors se demander pourquoi prendre tant de risques financiers sans s'intéresser à la cause de tous ces soucis.

A vrai dire, le problème serait inquiétant si aucune solution n'existait, si aucun spécialiste ne s'était jamais penché sur le problème, si les livres et les professeurs n'avaient rien à nous apprendre. Pour ma part, je dois à mes professeurs d'affirmer aujourd'hui qu'ils ont remplis leur mission. Dès les années 1970 et dans les établissements de formation agricole que j'ai fréquentés les choses étaient dites et enseignées. Je n'ai pas le sentiment qu'on nous ait caché ni les causes ni les conséquences. Ceux qui diront le contraire ont sans doute séché des cours; ils ont eu tort.

Alors oui, creuser le sol pour examiner le profil suppose quelques notions de pédologie. Oui il faut aussi payer 60€, pour obtenir une analyse physique et chimique d'un échantillon de terre. On sait aujourd'hui mesurer l'activité biologique d'un sol; encore une dépense. Le diagnostic posé, il faudra raisonner. Plus le constat sera grave plus la remise en état sera coûteuse; c'est une évidence.

Comment réinvestir dans un sol quand on l'a exploité selon une triste routine depuis des décennies? Car il faut sortir d'une pratique minière qui consistait à piocher dans un stock sans rétablir les conditions de la fertilité:

- Nos sols manquent de matière organique; trouvons dans nos fumiers, nos composts, nos co-produits de culture ces amendements. Les haies brise-vent, bien conduites, peuvent produire du bois raméal fragmenté... le fameux brf des jardiniers écolos. L'agroforesterie commence à produire des résultats, encore une piste à suivre avec attention.

- Nos sols manquent de calcium; pas partout heureusement, mais j'entends encore la vieille rengaine "la chaux enrichit le père et ruine le fils". Quel raccourci idiot! Lui tordre le cou en raisonnant

son plan pluriannuel de fertilisation. Accordons à la capacité d'échange cationique, la CEC, toute notre attention et recherchons les amendements les plus opportuns qui ne sont pas nécessairement une chaux pure.

Ainsi nos sols vont progressivement retrouver un complexe argilo-humique stabilisé et fertile. Le sol sera grumeleux comme la graine du couscous et... vivant.

Bref, il faut cultiver nos paysans.

Richard Flamant, Ingénieur paysagiste  
Nature&Balade

---

### OGM, doit-on continuer ?

J'ai eu une bouffée de fierté et d'optimisme en lisant l'article de Frédéric Jacquemart transmis par OGM 37\*, concernant l'OGM « poubelle » : mes pressentiments trouvent une confirmation scientifique, je ne racontais pas que des âneries !

Essayons de résumer à l'usage des non scientifiques de base : pour fabriquer un OGM, on insère à force un fragment de gène supposé porter un caractère donné dans le matériel génétique d'un autre être vivant, avec en prime quelques gènes supplémentaires censés favoriser la solidité de l'ensemble et/ou permettant de savoir qu'on a réussi. Prenons une comparaison ultra simpliste : on prélève une phrase ou quelques mots dans un texte, et on les insère dans un autre (sans mentionner l'emprunt par des guillemets) en espérant qu'il va se fondre dans l'ensemble. Le résultat n'est pas toujours bon.

Je pensais depuis longtemps qu'on ne tenait pas assez compte du contexte dans lequel on demandait à ce gène de remplir sa fonction, de « s'exprimer » comme on dit, et des constatations sur la différence entre par ex la toxine Bt d'origine et la Bt OGM me posaient question (l'une est cristallisée, l'autre non, alors qu'elles ont la même formule chimique, mais ont-elles la même configuration spatiale, je n'ai pas trouvé de réponse nette).

Les travaux du professeur Zhang établissent de façon scientifique que les gènes dont on n'a pas élucidé le caractère qu'ils expriment – à tel point qu'on les a

baptisés « ADN poubelle », ce que l'on ne sait pas n'existe pas c'est bien connu – jouent en fait un rôle primordial tant dans l'expression du gène identifié que dans les échanges entre matériels génétiques, Or il a été établi que l'ADN d'un aliment peut passer dans le sang du consommateur sans être décomposé par la digestion. Lorsqu'on sait ce que peut contenir l'ADN d'un OGM il y a lieu d'être inquiet !

Je résume, en vous invitant à lire l'article dans son intégralité (voir lien en fin d'article) :

\*d'une part la production de telle ou telle substance par un OGM ne répond pas toujours à la commande dans la mesure où on a négligé le contexte ; vous me répondrez que les échanges entre matériels génétiques existent même sans OGM, certes, mais alors le contexte va de soi, ou bien il est bon et ça fonctionne, ou bien il ne l'est pas et il n'y a rien, les choses se font naturellement et non à force.

\*d'autre part les échanges entre matériels génétiques non contrôlés peuvent amener des... ennuis !

Ce que je ressens à la lecture de cet article est une déférence infinie pour l'honnêteté et l'humilité de ce professeur, qui reconnaît ses erreurs et remet en cause toutes ses recherches précédentes. Nous aimerions trouver cette même humilité chez nos scientifiques bourrés de certitudes, pour qui la science peut tout y compris rectifier ses bourdes les plus retentissantes, où est passé le bon sens ???

\* paru dans Inf'OGM, lien pour le lire en intégralité : <http://www.infogm.org/spip.php?article4942>

## Chasse

**LE LIVRE NOIR DE LA CHASSE *Massacres et abus de pouvoir*  
par Pierre Athanaze**

Paru aux *Editions Sang de la Terre*

C'est un véritable réquisitoire que dresse l'auteur dans ce livre très documenté et regorgeant de révélations scandaleuses sur le comportement de chasseurs soutenus par leurs responsables de fédérations et sans que les leaders politiques ne s'en offusquent. Forestier de métier, membre du CNCFS\*, président de l'ASPAS\*, Pierre Athanaze lutte depuis des décennies contre les abus de la chasse. Il connaît parfaitement le dossier, décryptant immédiatement

les faux-semblants des mesures de protection de la faune prises par le pouvoir politique qui, à l'arrivée, renforcent en fait les privilèges exorbitants des chasseurs.

La liste est longue des méfaits, des abus, des tromperies qu'accumule le monde de la chasse en France faisant de notre pays celui de tous les records.

### ***Des chiffres hallucinants***

- chaque année 30 millions d'animaux sauvages sont tués en France. 100 millions d'oiseaux sont tués en Europe, 25 le sont uniquement chez nous. Ceci expliquant cela, la France détient aussi le triste record d'accidents de chasse ;

- 5000 éleveurs de gibier fournissent chaque année aux sociétés de chasse quelques 14 millions de faisans, 5 à 6 millions de perdrix, 120.000 lièvres et 300 à 400.000 lapins de garenne. Pour nombre d'entre eux, ces animaux sont lâchés quelques heures avant les parties de chasse. 800.000 chasseurs fréquenteraient ces chasses commerciales dont les sociétés bénéficient d'exonérations fiscales, grâce au sénateur Poniatowski qui a fait voter en 2008 par une majorité très large des deux assemblées une loi très avantageuse pour les chasseurs ;

### ***Cruauté aux animaux***

- contrairement à nombre de pays européens, l'animal sauvage en France n'a pas de statut juridique. La loi reconnaît l'animal domestique, protégé contre les violences ; l'animal sauvage ne bénéficie d'aucun statut, il n'est qu'une chose appartenant à celui qui le tue. Au nom de quoi les notions de souffrance et de maltraitance ne s'appliqueraient pas à l'animal sauvage ?

- de multiples actes de cruauté aux animaux ne sont pas sanctionnés. Athanaze dénonce les piégeages aux grives dans les Ardennes, les captures au filet de milliers d'alouettes dans les Landes, la chasse à la glu dans cinq départements du sud, technique cruelle utilisée par les chasseurs pour piéger grives ou merles servant d'« appelants » pour la chasse au tir. Il dénonce aussi la barbarie du déterrage des blaireaux, dont la destruction est autorisée plus de 9 mois par an, le blaireau qui est protégé chez tous nos voisins européens ;

- concernant la chasse dans les zones humides, le ministre de l'Environnement avait pris en 2005 un arrêté interdisant l'utilisation de la grenaille de plomb pour ne pas exposer les oiseaux d'eau au saturnisme.

Cet arrêté a été purement et simplement supprimé par le gouvernement suivant sous la pression des chasseurs.

### ***Les chasseurs : un lobby puissant qui joue avec la complaisance des politiques***

L'attitude des politiques est tellement complaisante à l'égard des chasseurs que dans la plupart des cas, les infractions constatées ne donnent lieu qu'à des sanctions légères ou aucune sanction du tout. En Ardèche il a fallu 25 ans pour faire interdire le braconnage de milliers d'oiseaux migrateurs, notamment les pigeons ramiers. Même combat dans le Médoc pour sauver les tourterelles de tirs illégaux. Dans les Landes la capture illégale des ortolans se poursuit avec la tolérance des pouvoirs publics. Il se braconne plus de 50.000 ortolans chaque année, entre 5 et 12 millions d'euros d'argent sale transitant en quelques semaines de gastronomes à braconniers. Au prix de 100 à 150 euros l'oiseau. Quelques hommes politiques, dont des ministres de renom, en sont consommateurs ;

- la compromission des politiques avec les chasseurs est évidente. Il faut savoir que parmi les groupes d'études à l'Assemblée nationale, le groupe « Chasse et territoire » est de loin le plus important : 160 des 577 députés y sont inscrits (Le 1,2 million de chasseurs représente une population d'électeurs qu'il faut choyer...) Dès qu'il s'agit de protection de la nature ou de l'animal, il y a beaucoup moins de monde : à peine 60...

- pas étonnant dans ce climat que le ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel et le ministre de l'Écologie, Jean-Louis Borloo, aient signé avec les représentants des chasseurs une « Convention de partenariat pour l'éducation au développement durable ». En réalité autorisation donnée aux chasseurs de venir faire du prosélytisme dans les écoles !

### ***Les préconisations de Pierre Athanaze : un véritable programme politique***

L'auteur préconise notamment :

- l'instauration au plus tôt d'un jour sans chasse, que son association, l'ASPAS, voit plutôt le dimanche compte tenu des millions de randonneurs, promeneurs et sportifs, désireux de se détendre en forêt en toute sécurité;

- l'animal sauvage doit pouvoir bénéficier d'un statut juridique le protégeant contre les maltraitances et

abus de toutes sortes. Il est anormal lorsqu'on se promène dans les forêts françaises d'observer des animaux à ce point terrorisés à la seule vue d'une silhouette humaine. Les politiques qui, voilà des décennies, ont adopté des lois de protection de l'animal domestique, sont en retard sur l'évolution de la société française de plus en plus sensible à la vie de la nature et animalière en particulier. Et en retard sur le droit européen qui chez nos voisins renforce les sanctions punissant les maltraitances aux animaux, sauvages comme domestiques;

- le Grenelle de l'Environnement a préconisé de doubler les aires protégées qui ne représentent que 1% du territoire français. La chasse est autorisée dans la plupart des réserves et parcs nationaux. Cela devra cesser sinon les tueries d'oiseaux migrateurs continueront. La chasse est-elle indispensable aux équilibres biologiques ? Athanaze s'insurge contre la notion de nuisible et cite le cas du canton de Genève où la chasse est interdite toute l'année sur 278 km<sup>2</sup>. Les seuls tirs de régulation sont sur le sanglier (cadeau des Français qui ont laissé l'animal proliférer après l'avoir croisé avec des cochons domestiques, aggravant ainsi les accidents de la route et les dégâts aux cultures) ;

- l'établissement public chargé de la faune sauvage et de la police de la chasse doit devenir totalement indépendant. C'est la seule façon de mettre fin aux revirements incessants des responsables politiques, à l'exemple d'un Jean-Louis Borloo acceptant le retrait de la martre et de la belette de la liste des nuisibles pour les remettre 4 mois après sous la pression du député Pierre Lang, président du groupe chasse à l'Assemblée et lui-même président de fédération départementale.

\* Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, créé en 2000

\* Association pour la protection des animaux sauvages : [www.aspas.nature.org](http://www.aspas.nature.org)

Laurent Desprez, Collectif pour la Sauvegarde de la  
Charnie

## Que faire contre la pollution au téléphone ?

### Vous avez sûrement déjà eu des coups de téléphone de ce type :

- bonjour je suis Adeline de la société Electra. Nous faisons une étude dans votre région ...

ou

- bonjour Monsieur, vous êtes bien Monsieur Picard ? Etes-vous propriétaire de votre habitation ? ...

ou

- nous allons passer dans votre secteur et voulions avoir un rendez-vous avec vous. Nous présentons les produits réfrigérés Congelplus ...

ou

- bonjour, je suis Sophie de la société Volta. Nous sommes un partenaire d'EDF et avons en ce moment une offre très intéressante pour les panneaux photovoltaïques ...

Renseignements pris auprès d'amis, les réponses sont plus ou moins aimables, plutôt moins que plus, du style :

- je n'ai besoin de rien... Merci (*et on raccroche*)

ou

- cela commence à bien faire avec votre racolage au téléphone ... (*et on raccroche*)

ou (*plus gentiment*)

- je ne compte pas faire d'investissements en ce moment. Rappelez-moi dans 6 mois ...

Etc ... etc...

Mais un jour une dame m'a répondu :

**Monsieur, c'est avec ce travail que j'arrive à vivre, figurez vous que je n'ai rien d'autre ...**

Alors là, j'ai eu un problème en entendant cette femme qui galérait certainement.

J'ai pensé aux suicides qui ont eu lieu dans une société de télécommunication, dans un groupe postal et encore dans une société pour l'emploi.

Que faire avec cette pollution ? On dit que, se poser la question, est déjà un pas vers la réponse.

Patrick DAVID, adhérent

## Brèves

### Télé : une émission ça va, ensuite bonjour les dégâts !

M Desmurget, chercheur en neuropsychologie à l'Inserm, fait le point dans « ça m'intéresse » n° 365 ; Je résume : plus de 3h30 en moyenne chaque jour par téléspectateur, outre les radiations dont peut vous parler Catherine (de SNE), il aligne les méfaits :  
\* une heure passée chaque jour devant l'écran entre 40 et 60 ans accroît d'un tiers le risque de maladie d'Alzheimer après 60 ans – *j'ai passé l'âge, je peux regarder la télé, monsieur ?*

\*un enfant d'âge école primaire qui regarde la télé 1h/jour augmente de 40% le risque de sortir du système sans diplôme, -*de mon temps y'avait pas la télé, et yen a qui ont tout de même raté leur bac !*

\*risque de surpoids lié au manque d'exercice physique et au grignotage,

\*effet indiscutable sur la violence, qui devient tolérable et comme étrangère au téléspectateur, surtout pour les plus jeunes,

\* l'exposition aux séries sexuellement connotées (de plus en plus nombreuses !) augmente de 30% le risque de grossesse chez les adolescentes, fruit de relations plus précoces, plus nombreuses et moins protégées,

\*troubles de l'attention chez l'enfant qui ne peut plus jouer tranquille, conduisant à une impossibilité de se concentrer durablement,

\*enfin escroquerie monumentale que sont les programmes dits « d'éveil » destinés aux tout-petits : c'est la confrontation avec le réel qui leur permet de construire leur personnalité et non des images dépersonnalisées.

\*etc etc etc

Alors, jeter la télé ? peut-être pas, mais sachez ce que vous voulez en faire une fois informés !

---

### Du devenir de certains médicaments, ou comment la pollution vient à nous

Australie : un vermifuge, l'ivermectine, très utilisé pour les vaches, et dont les résidus se retrouvent dans les bouses, est accusé de freiner la dégradation de ces bouses, en tuant les larves des bousiers coprophages

Eaux souterraines : elles reçoivent tout, de la part des

épandages, des rivières, des ruissellements... on y retrouve des hormones, de l'aspirine, des antidiabétiques, des phytosanitaires... vous dites eau de source ou bouillon de onze heures ?

---

### Résumé du dernier CODERST

Au CODERST du 5 mai nous avons vu avec surprise les dossiers de la LGV (bifurcation de la Milesse, enquête loi sur l'eau) arriver à l'ordre du jour, alors que leur examen était prévu pour le 24 mai! Pour des dossiers aussi importants tant par leur volume que leurs conséquences sur l'environnement, ce délai nous était utile pour un examen plus approfondi, en particulier des conclusions de la commission d'enquête loi sur l'eau et les prévisions d'ouvrages de franchissement des vallées. Pris de court, nous n'avons pu piocher à loisir le problème!

Les excuses de l'administration, nous ne pouvons que les accepter, mais pas les pressions qu'ERE, Eiffage, RFF ... ont fait peser sur cette administration pour qu'elle écrase les délais et présente les dossiers en telle hâte. Nous nous retrouvons une fois de plus devant le fait accompli, les travaux étant déjà commencés sur les sites - "pas exactement sur les sites", dit le pétitionnaire, non bien sûr, juste en limite à quelques mètres près... allez donc proposer des aménagements dans un tel contexte!

Sur le point particulier du franchissement de la Sarthe à Neuville, nous avons depuis très longtemps tiré la sonnette d'alarme, sur le fait que le projet comportait un tremblai mordant sur la ligne d'inondation décennale, ce que le PPRI proscribit formellement. Or il apparaît que l'expertise effectuée à la demande du pétitionnaire conclut à l'innocuité de ce talus, qui ne ferait monter la ligne d'eau que de ... 2cm (vous avez bien lu: deux centimètres) en crue centennale.

De deux choses l'une: ou c'est l'expert qui a raison, et les prescriptions du PPRI ne sont que carabistouilles, je ne vous fais pas de dessin sur les conséquences si cette expertise fait jurisprudence!!! Ou c'est le PPRI qui a raison, et l'expert a faussé le jeu, et l'ouvrage projeté est attaquant juridiquement...

Le CODERST a statué: SNE s'est révélée la seule voix contre, pas une seule autre protestation!!! Ajoutons deux abstentions, le reste de la commission s'est in-

cliné devant ce que j'appelle le coup de force du groupe ERE-Eiffage.

Ils auraient tort de ne pas récidiver à l'occasion, travaux, carrières, aménagements fonciers.... à suivre!

---

### Agriculture et énergies nouvelles, réflexions

L'installation de poulaillers totalement hors sol sur des terrains agricoles nous a interpellés, à SNE, sur différents points, en particulier l'affranchissement du plan d'épandage, puisque les effluents ne sont plus considérés comme un déchet à recycler, mais comme un produit à revendre (ce qui me conforte dans l'idée que nous avons affaire à un commerce, et non plus à une exploitation agricole).

Au passage, on peut faire le parallèle avec l'atelier d'élevage de lapins sur la commune de St Longis, installé depuis longtemps en ZAC (les voisins dénoncent des odeurs, mais ça peut s'arranger) et que la chambre d'agriculture veut renvoyer en zone agricole, au prétexte que ce serait une installation d'élevage donc agricole, et non une petite industrie.

Nous voyons arriver en CODERST des projets d'installations de méthanisation des effluents, qui vont produire du méthane et du compost pratiquement sans odeur, permettant par cogénération d'avoir à la fois de la chaleur et de l'électricité. Cette décentralisation des moyens de production d'énergie va tout à fait dans le sens de l'indépendance vis-à-vis du nucléaire et de sa centralisation excessive, et nous ne pouvons qu'approuver le principe.

#### Oui, mais gare aux excès...

##### **Premier point qui se rapproche de nos poulaillers :**

dans la mesure où le compost produit peut être épandu certes, mais aussi exporté, le volume de cheptel producteur de lisiers/fumiers va pouvoir augmenter sans nuisances supplémentaires, et sans surcharge d'épandage sur les terres... le chemin est tout ouvert pour des élevages de plus en plus importants, de plus en plus intensifs, il n'y a plus de limite !

**Deuxième point :** pour méthaniser il faut ajouter de la matière carbonée (déchets végétaux par ex) en

quantité suffisante. Actuellement, dans les projets que nous avons vus, les déchets de taille, les pailles, la récolte des cultures dérobées précédemment enfouies... suffisent, mais quid si le cheptel augmente ? Devra-t-on cultiver des pailles, des joncs, de l'herbe de la pampa (ne rigolez pas, c'est déjà le cas en Bretagne) pour méthaniser le lisier de trop de porcs ? Déjà les cultures de colza destinées à produire du « bio carburant \* » envahissent nos champs, et certains se plaignent de ne plus pouvoir faire du blé ? Quelqu'un marche sur la tête... Allons-nous nous retrouver dans la situation du Brésil où les cultures de canne à sucre pour faire de l'alcool/carburant ont pris la place des cultures vivrières ? Et que dire du palmier à huile, encore pire ?

Un beau sujet de réflexion, n'est-ce pas ?

\*je vous ai naguère dit tout le bien que je pensais du bioéthanol, qui demande quatre unités d'énergie pour en produire une...

## **L'agenda de S.N.E. et ses associations membres**

**Samedi 2 et Dimanche 3 Juin - SNE**

**Stand à la Fête des Jardiniers**

10h30 - 19h

Château du Lude

**Dimanche 3 juin – Nature & Balade**

**Visite d'un jardin de Charme**

14h15

Salle polyvalente de Mézeray

**Vendredi 8 juin et 13 juillet – EIE**

**Délocalisation de la permanence au CAUE**

**Vendredi 8 et Samedi 9 juin – GSPP**

**Sortie Entomologie avec Denis Foussard**

18h45 vendredi et 9h samedi

Stade de Moncé

**Samedi 16 juin - SEPENES**

**Plantes aquatiques au bord des eaux**

13h30

Maison des Associations de la Borde à Cherré

**Mardi 19 juin – SNE**

**Spectacle d'Impro sur les énergies durables**

17h

Le Bar'OUF au Mans (possibilité de changement)

**Samedi 23 juin – SEPENES**

**Inventaire floristique de la maille**

**5km193E0480N6730**

14h

Eglise de Savigné sous le Lude

**26 et 27 juin - EIE**

**12<sup>ème</sup> rencontre du réseau Info Energie**

**Mercredi 11 juillet – Nature & Balade**

**Randonnée pédestre**

14h15

Salle polyvalente de Mézeray

**Dimanche 15 juillet – Nature & Balade**

**Découverte des fleurs et papillons**

14h30

Domaine des Mésangères de Mézeray

**Samedi 21 juillet – SEPENES**

**Eau, quelle énergie !**

15h30

Gare de la Transvap à Beillé

**Pour toutes informations et inscriptions :  
Contacter le 02 43 88 59 48**

## Le mot de L'E.I.E.



### Une énergie renouvelable en plein essor : L'éolien domestique

À l'heure où nous subissons :

- La hausse du prix de l'énergie,
- L'épuisement des ressources aussi bien fossiles que minières,
- Augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

Ces facteurs favorisent aujourd'hui l'essor du développement des énergies renouvelables. Le petit éolien en fait partie.

#### Quoi de mieux que d'utiliser une énergie inépuisable comme le vent afin de produire sa propre électricité ?

Ces petites éoliennes appelées aussi éoliennes domestiques ont été confectionnées de manière à pouvoir être utilisées par les particuliers et/ou les Petites Moyennes Entreprises (PME). De puissance inférieure ou égale à 36kW et de taille réduite, ces petites machines ornent de plus en plus les pignons et les toits de nos maisons. Certaines allant même jusqu'à établir leur camp au centre de nos jardins.



Le principe de fonctionnement de ces machines est le suivant :

- Le vent met en mouvement les pales de l'éolienne qui va entraîner un axe, appelé aussi arbre de transmission, dans la nacelle de l'éolienne. Cet axe est relié à un alternateur qui produit de l'électricité. (Plus généralement l'éolienne va capter l'énergie cinétique du vent, ce qui va entraîner une production d'énergie mécanique de l'éolienne, cette énergie mécanique sera transformée en énergie électrique).

Cette électricité est sous forme de courant alternatif qui permet son utilisation directement après sa production, par les appareils électriques de notre maison (lampes, micro-onde, ordinateur...).

Il faut cependant émettre une réserve avant de se lancer dans la mise en place de ce type d'installation. En effet le vent sera toujours présent, mais il faut savoir que c'est la vitesse du vent qui est primordiale pour la production d'électricité. Plus le vent sera important, meilleur sera le rendement de l'aérogénérateur. Afin de ne pas avoir de mauvaises surprises sur la production réalisée par l'éolienne, il est important de se renseigner sur la vitesse et l'orientation des vents. Pour cela vous pouvez utiliser des données Météo France, ou encore implanter un mât de mesure qui mesurera avec précision la vitesse et l'orientation des vents en direct sur le lieu d'installation de l'éolienne.

Il faut également faire attention aux puissances annoncées par les constructeurs. Elles peuvent être définies en fonction de vitesses de vents supérieures à celles que l'on peut trouver chez soi et ne sont donc pas représentatives. Une autre anecdote : voir son éolienne tourner ne veut pas forcément dire qu'elle produit de l'électricité. La production d'électricité s'effectue à partir d'une vitesse seuil.

#### Les petites éoliennes sont elles rentables ?

Il faut savoir que l'achat de l'électricité au tarif réglementé ne s'effectue qu'en « Zone de Développement Éolien » (ZDE) par EDF. Des contrats sont fixés sur 15 ans. Le prix d'achat du kWh est égal à 8.2ct€ pour les 10 premières années et il est susceptible de varier pour les 5 dernières années entre 2.8ct€ et 8.2ct€.

Il est cependant possible de se faire acheter son kWh hors ZDE par un opérateur, si celui-ci est agréé entant que « responsable d'équilibre » par le Réseau de transport d'Équilibre.

Le tarif d'achat du kWh étant faible, il complique le retour sur investissement à moyen terme, notamment sur l'éolien de moins de 25m. Par contre, l'utilisation des éoliennes domestiques en autoconsommation dans le cas de sites isolés, reste une solution technique tout à fait adaptée et vient compléter à merveille une installation photovoltaïque : souvent, quand il y a du vent, il n'y a pas de soleil et vice versa !

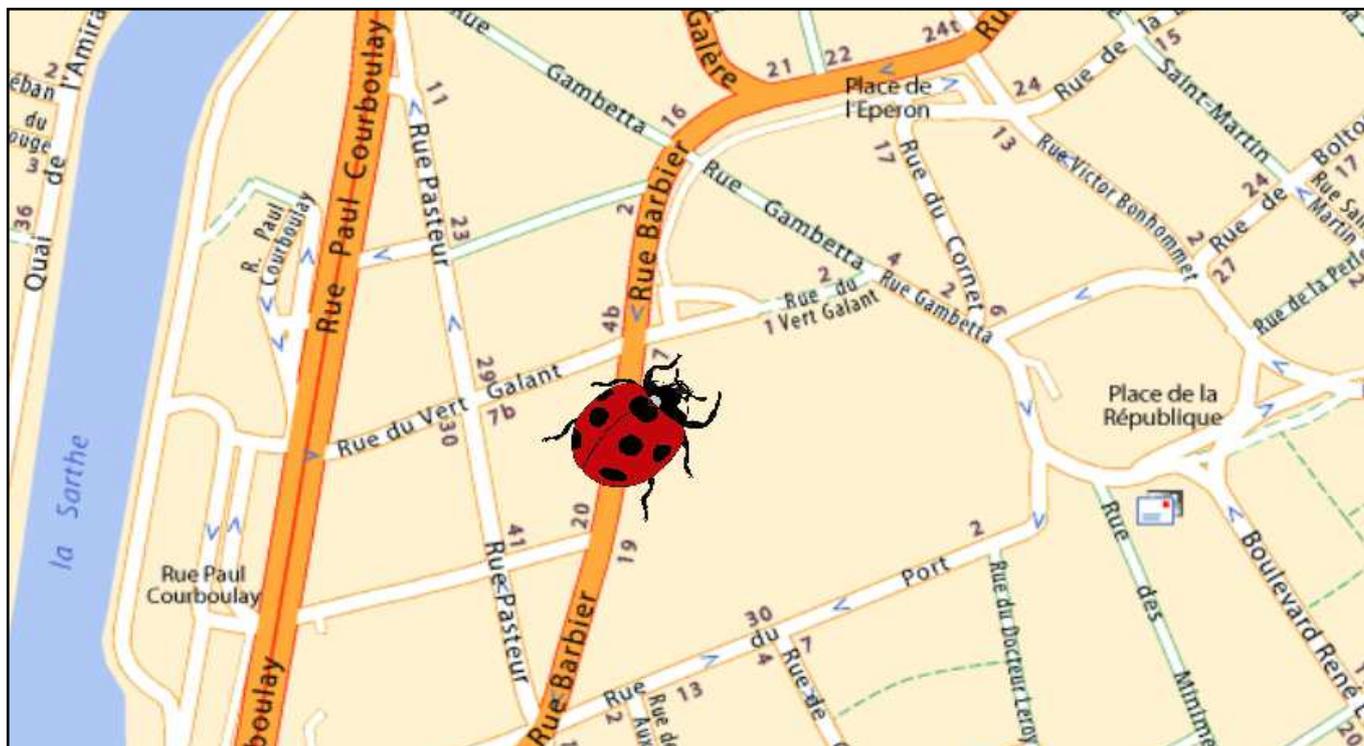
Hugo PETTIOT stagiaire à l'espace info → ÉNERGIE 72

# Sarthe Nature Environnement

*Fédération Sarthoise des Associations de Protection  
de la Nature et de l'Environnement*

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

**Permanence des bénévoles tous les mercredis de 17h à 19h**



10 rue Barbier 72000 Le Mans

Tél : 02 43 88 59 48 / Fax : 02 43 24 93 66

Courriel : [sarthe-nature-env@wanadoo.fr](mailto:sarthe-nature-env@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.sne72.asso.fr](http://www.sne72.asso.fr)

**Bulletin d'information imprimé sur papier recyclé.**

**N'imprimer qu'en cas de nécessité et ne jetez pas les papiers sur la voie publique !**

Ont participé à la rédaction du 51<sup>ème</sup> numéro de *La Lettre de la Coccinelle*

Chantal Blossier, Richard Flamant, Jeanne Hercent, Dominique Blossier, Hugo Pettiot, Edith Boulen, Jean Henaff, Laurent Desprez, Jean-Marie Vanherpe, Patrick David, Rémy Gillet, Roger Cans

Responsable de la publication : Jean-Christophe Gavallet, Président

**Envie de faire connaître votre association et ses actions?**

**Envie de vous exprimer sur un sujet d'actualité?**

Envoyez nous vos articles ou propositions par courriel à [sarthe-nature-env@wanadoo.fr](mailto:sarthe-nature-env@wanadoo.fr)

